

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la cinquante-sixième (56^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 4 février 2026, à 12 h, par visioconférence.

Présents : Cynthia Beauchemin
Jean-François Bergeron
Camélee Boisvert-Labelle
Caroline Boyer
Pier-Luc Chayer
Adel El Zaïm
Stéphane Gagnon
Précillya Godbout Hébert
Nathalie Honoré
Alain Jutras
Julie Lamonde
Carmen-Gloria Sanchez
Isabelle Sauvé
Patricia Tremblay

Excusés : Xavier-Antoine Lalande
Anna Marcoux
Yves Zogo Ndzana

Invité : Stéphane Gauthier, directeur Direction des ressources humaines

Secrétaire : Diane Bournival, secrétaire générale Secrétariat général et affaires juridiques

03.01 Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Carmen-Gloria Sanchez, remercie les membres d'avoir accepté la tenue de cette troisième séance extraordinaire. Après avoir constaté le quorum, elle déclare l'assemblée ouverte et présente l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
03.01	Adoption de l'ordre du jour	5
03.02	Déclaration d'intérêts des membres	
03.03	Avis de la commission des études	5
03.04	Résolution – Adoption du devis et de l'échéancier du processus de nomination d'une personne à la Direction des études	20

03.05	Levée de la séance	
-------	--------------------	--

Isabelle Sauvé, appuyée par Nathalie Honoré, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de la troisième assemblée extraordinaire tenue le 4 février 2026, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.02 Déclaration d'intérêts des membres

Si un membre du conseil d'administration est placé dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, il doit le déclarer et s'abstenir de participer aux délibérations et de voter à cet égard.

Patricia Tremblay déclare qu'actuellement elle assume l'intérim à la Direction des études.

03.03 Adoption du devis et de l'échéancier du processus de nomination d'une personne à la Direction des études

La secrétaire générale, Diane Bournival, mentionne avoir assisté en présence d'Adel El Zaïm, membre du comité de sélection, à la deuxième commission des études spéciale, à 11 h, pour recevoir l'avis sur le devis d'affichage et l'échéancier. Tout comme pour la séance du 17 janvier dernier, le quorum n'a pas été atteint, donc aucun avis n'a été donné. Diane Bournival remercie Adel El Zaïm pour sa participation à ces séances.

Le projet d'échéancier modifié est présenté et discuté. Selon l'échéancier modifié, l'entrée en fonction de la future Direction des études aurait lieu au plus tard le 7 avril prochain. La présidente mentionne que le conseil d'administration se trouve devant deux (2) possibilités, soit d'aller de l'avant afin de pouvoir publier l'affichage et poursuivre les démarches pour pourvoir le poste ou d'accepter la demande du Syndicat pour dénouer l'impasse, ce qui créerait un précédent et pourrait priver le Collège de candidatures intéressantes.

Les membres discutent des démarches déjà effectuées et concluent qu'il est nécessaire de poursuivre les étapes vers la nomination de la personne qui remplacera Patricia Tremblay à la Direction des études.

CONSIDÉRANT que Patricia Tremblay a été nommée au poste de directrice générale et est entrée en fonction le 1^{er} février 2026;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection pour le poste à la Direction des études a été constitué le 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que les étapes du processus conduisant à la sélection d'une personne à la Direction des études sont énumérées dans le projet d'échéancier modifié, en conformité avec le

Règlement sur la nomination, le renouvellement de mandat et l'évaluation de la Direction générale et de la Direction des études (n° 11) du Collège;

CONSIDÉRANT que les projets de devis d'affichage et d'échéancier ont été soumis pour consultation aux cadres relevant de la Direction des études, au personnel d'encadrement et au comité de direction, et qu'ils ont transmis aux trois (3) syndicats;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a colligé les informations recueillies lors de ces consultations;

CONSIDÉRANT que le devis d'affichage et le projet d'échéancier ont été présentés pour dépôt à la commission des études du 10 décembre 2025, afin qu'un avis soit donné le 14 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'après une rencontre avec des membres de l'exécutif du Syndicat des professeures et professeurs, les mesures suivantes ont été proposées, afin de permettre une voie de passage, car ce dernier souhaite que les membres de la commission puissent consulter leurs pairs sur le nom de la personne qui sera recommandée, avant de donner l'avis demandé par le conseil d'administration :

- Allonger la période de consultation de six (6) jours en reportant la commission des études spéciale du 14 au 20 janvier 2026;
- Permettre que le rapport du comité de sélection puisse circuler pour consultation pendant cinq (5) jours. Ce rapport énumère les étapes franchies, les éléments illustrant la concordance entre le devis d'affichage et la candidature recommandée, sans renseignements personnels.

CONSIDÉRANT qu'une commission des études extraordinaire a été convoquée le 20 janvier 2026, mais qu'il n'y a pas eu quorum à celle-ci;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration, lors de la séance du 20 janvier dernier, a adopté la résolution suivante :

« de demander à nouveau à la commission des études de donner l'avis portant sur le devis d'affichage et l'échéancier révisé pour permettre la nomination d'une directrice ou d'un directeur des études, et ce, dans le meilleur délai ».

CONSIDÉRANT que les membres de la commission des études ont été convoqués à une séance extraordinaire le 4 février 2026 et que le quorum n'a pas été atteint, en l'absence de la quasi-totalité des membres enseignants;

CONSIDÉRANT que la présidente du conseil d'administration a transmis une communication aux membres de la commission des études à l'intérieur de laquelle elle rappelle l'importance des avis de la commission des études et de la participation de cette instance à la gouvernance du Collège;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de trouver une voie de passage qui permette d'obtenir l'avis de la commission des études, en :

- modifiant à trois (3) reprises le projet d'échéancier;
- reportant l'adoption du devis d'affichage et l'échéancier;

- demandant la convocation d'une autre commission des études extraordinaire en date du 4 février.

CONSIDÉRANT qu'au regard du processus, deux (2) séances extraordinaires de la commission des études ont été convoquées et tenues et que plusieurs membres autres que le personnel enseignant s'y sont présentés;

CONSIDÉRANT qu'à ces séances, des avis officiels n'ont pu être sollicités faute de quorum, mais qu'elles ont été l'occasion de recueillir les commentaires des membres présents;

CONSIDÉRANT qu'après deux (2) tentatives, le conseil d'administration souhaite que le poste à la Direction des études, vacant depuis le 1^{er} février, soit pourvu dans les prochains mois.

Jean-François Bergeron et Caroline Boyer demandent le vote. La présidente demande aux membres qui sont en faveur de la résolution de lever la main, puis aux membres qui sont contre, puis à ceux qui s'abstiennent de voter.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Cynthia Beauchemin, appuyée par Isabelle Sauvé, propose :

« d'adopter l'échéancier déterminé couvrant les étapes menant à l'engagement d'une personne au poste de directeur des études ou de directrice des études et du devis d'affichage (conditions d'éligibilité, profil du candidat et critères de sélection), le tout tel qu'il est présenté par des membres du comité de sélection. »

CA 35 (2025-2026)

La proposition est adoptée à la majorité.

03.04 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Adel El Zaïm, appuyé par Alain Jutras, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée se termine à 12 h 25.

Carmen-Gloria Sanchez
Présidente

Diane Bournival
Secrétaire